

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019

OBJET : Adhésions et cotisations du Département à divers organismes culturels pour 2020 : Musée Départemental de l'Arles Antique.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver, au titre de 2020, l'adhésion du Département des Bouches-du-Rhône et le versement des cotisations correspondantes aux organismes suivants, pour le Musée départemental Arles antique :

- le réseau Cap sur le Rhône	850 €
- le CPIE Rhône - Pays d'Arles	20 €
- le Pôle Industries Culturelles et Patrimoines	360 €
- l'ICOM - Conseil International des Musées	681 €
- l'association Arelate	15 €
- l'ICOMOS - Conseil International des Monuments et des Sites	330 €
- l'Association des Musées Maritimes de Méditerranée (AMMM)	50 €
- Pass my Provence (sans incidence financière)	
- Bienvenue en Provence (sans incidence financière)	

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes de partenariat avec l'organisme Provence Tourisme, et le Réseau Cap sur le Rhône, dont les projets sont joints au rapport.

Les dépenses relatives à ces actions seront imputées au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

Madame MILON ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée